



A Nevers, le jeudi 7 avril 2016

**Mme Martine Carrillon-Couvreur**

1 Avenue Saint-Just,  
58000 Nevers

**SNUipp-FSU 58**

Bourse du travail  
2 Boulevard Pierre de Coubertin  
58000 Nevers

Madame la Députée,

Le SNUipp-FSU de la Nièvre, syndicat des enseignants du primaire, souhaite vous alerter sur une situation très délicate concernant les élèves à besoins particuliers dans notre département.

En effet, suite à une directive ministérielle datant du 2 février 2016, les auxiliaires de vie scolaire (AVS) accompagnants des élèves en situation de handicap sous contrat CUI (Contrat Unique d'Insertion de droit privé) ont été informé-es par la Direction des Services Départementaux de la Nièvre (DSDEN) de l'impossibilité de participer à une sortie scolaire avec nuitée(s).

La conséquence de cette interdiction est particulièrement regrettable. En effet, ces élèves en situation de handicap ont reçu une notification MDPH (Maison départementale des Personnes Handicapées), qui leur attribue une aide humaine pour les accompagner tout au long de leurs activités. Cette note ministérielle les « exclut » des sorties scolaires avec nuitée(s) car leur accompagnant n'est pas présent.

Pour le SNUipp-FSU de la Nièvre, il faut trouver une solution très rapidement afin de faire vivre concrètement la Loi de février 2005 dans le cadre d'activités pédagogiques organisées par l'École publique. Il est inadmissible que des classes spécialisées (ULIS école) du département soient dans l'obligation d'annuler la sortie de scolaire de fin d'année à cause de l'absence des AVS.

A l'initiative du SNUipp-FSU, les associations du handicap, les fédérations de parents d'élèves et trois des principaux syndicats d'enseignants interpellent ensemble la ministre. Vous trouverez ci-joint le courrier envoyé à la ministre le 24 mars 2016.

Nous vous prions d'agréer au nom du SNUipp-FSU de la Nièvre, Madame la Députée, nos respectueuses salutations.

Au nom du SNUipp-FSU 58,  
Alexandre Piquois  
Coralysse Mazzotti